

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 128

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 3

Après le mot :

« habitation »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est un enchevêtrement d'avis et de conseils.

La création d'une instance scientifique indépendante est superfétatoire. Par ailleurs, sa mission est relativement peu indépendante si elle se résume à conseiller le ministre.

Il est exagéré de vouloir donner une assise scientifique à un dispositif politique.